

**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 23 DÉCEMBRE 2024 À 14 H,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE
MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT***Date d'envoi de la convocation : le lundi 16 décembre 2024***ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Catherine BASCHIERI, *7^o adjointe* - Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* - Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale* - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o adjoint* - Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* - Madame Nathalie RUIZ, *conseillère municipale* - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o adjointe* donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o adjoint* - Monsieur Pierre AUBERTIN donne pouvoir à Madame Catherine BASCHIERI, *7^o adjointe* - Madame Ida CIMOLINO donne pouvoir à Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale* - Madame Arlette GRARE donne pouvoir à Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Michel GUIMBERT donne pouvoir à Monsieur François de CANSON, *Président*.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	12+5 P

Madame Galatée ROCHER, *Directrice du C.C.A.S.*, est désignée à l'unanimité à **17 voix pour (12+5P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°46/2024**OBJET : TARIFS ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE C.C.A.S.**

Sur proposition de Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, *7^o adjointe* :

- Tarif Séances de Cinéma « Ciné d'Or » : **3,90 €**
- Tarif Séances de Cinéma « Regards sur le Monde » : **6,50 €**
- Tarif Sortie Fête de la Violette le 02/03/2025 : **78 €**
- Tarif du Repas Champêtre : le 19/06/2025 : **15 €**

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 17 voix pour (12+5 P)

AR Prefecture

083-268302064-20241223-4624CCAS-DE
Reçu le 26/12/2024

~~Monsieur François de CANSON~~ Président (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° adjointe (+1P)
- Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale (+1P) -
Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal (+1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° adjoint
(+1P) - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Madame Nathalie RUIZ, conseillère
municipale - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Danielle PENICAUT -
Madame Paulette WAGNER.

FIXE les tarifs des événements listés ci-dessus organisés par le Centre Communal d'Action Sociale comme
cité précédemment,

AUTORISE la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale à encaisser les recettes
correspondantes.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr